



La Celle Saint-Cloud

République Française
Département des Yvelines
78170

DECISION MUNICIPALE N° 2025.22

CONVENTION D'EXPOSITION EXPOSITION « CARCASSE » – Du 12 au 29 juin 2025

Le Maire de la commune de La Celle Saint-Cloud

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2020.02.01, en date du 9 juin 2020, portant délégation de compétence à Monsieur le Maire,

Considérant le souhait de la Ville d'accueillir, comme chaque année, des œuvres des élèves de l'association artistique et culturelle celloise Le Carré des Arts autour d'une thématique commune,

Considérant l'organisation à cette fin de l'exposition « Carcasse » dans les Salons d'exposition de l'Hôtel de Ville du 12 au 29 juin 2025,

DÉCIDE

Article 1 :

De signer une convention d'exposition avec l'association Le Carré des Arts, demeurant 6 rue Yves Levallois, 78170 LA CELLE SAINT-CLOUD, représentée par sa Présidente, Madame Catherine HESSENBRUCH.

Cette convention régit les modalités de transport, de réception, de conservation et de restitution des œuvres ainsi que les droits et obligations des artistes et de la Ville.

Article 2 :

Les œuvres prêtées à la Ville pour l'exposition « Carcasse » le sont à titre gracieux.

Article 3 :

Il sera rendu compte de cette décision au conseil municipal lors de sa prochaine réunion.

Article 4 :

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 26 mai 2025



Le Maire

Olivier DELAPORTE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de la Celle Saint-Cloud et d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles.

Accusé de réception en préfecture
078-217801265-20250526-2025-22-AR
Date de réception préfecture : 27/05/2025